



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 29 septembre 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Madame Dominique QUEHEILLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- M. Raymond VILLALBA donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ

Etaient absentes :

- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

35 - DÉGRÈVEMENTS D'ASSAINISSEMENT SUR LES FACTURES DE 2023

Des dégrèvements ont été accordés pour l'année 2023 sur des factures d'eau potable (part assainissement) en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).



DEGREVEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT : Dispositif WARSMANN

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
1	LASSALLE Albert & Jeannine	21 rue CASAMAYOR DUFAUR	116	28	284,35 €	FUITE CANALISATION	2023
	CRASTES Jean-Daniel	21 rue Edouard HERRIOT	390	42	1 052,70 €	FUITE CANALISATION	2023

TOTAL 1 337,05 €

DEGREVEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
1	COMBRET-DECHAMPS Christine	13 bis place de la CATHEDRALE	674	39	1 920,87 €	FUITE CANALISATION	2023

TOTAL 1 920,87 €

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 18 septembre 2023,

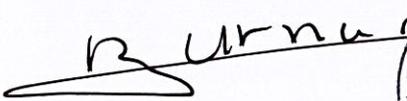
Oui cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

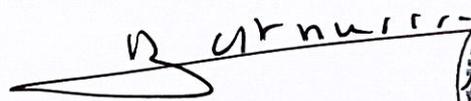
- **PREND ACTE** des dégrèvements accordés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 septembre 2023.
 Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 05/10/2023





Bernard UTHURRY
